

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020**

L'An Deux Mil Vingt, le 17 septembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic BIRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : quinze

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/09/2020

Présents : MM. BIRE Ludovic, DUBIN Céline, ROBIN Florence, BAUDRY Frédéric, BONNANFANT Sandra, BONNAUD Bastien, DUNIOL Patricia, MICHOT Tony, POUPARD Laurent, ROCHE PRIVÉ Angélique, DÉSIÉ Catherine

Absents excusés : DURAND Morgane (donne pouvoir à BIRE Ludovic) arrivée à 22h00, MANDIN Alain (donne pouvoir à DUBIN Céline), TRACHEZ Hugo (donne pouvoir à MICHOT Tony), LANGLOIS Laurent

Absents :

Madame Sandra BONNANFANT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour la décision modificative 1 concernant l'éclairage public. Accord unanime du conseil municipal

**1 ECLAIRAGE PUBLIC - CREATION**

*CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020*

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	21538	142			ECLAIRAGE PUBLIC	15 000.00
<b>Total</b>						<b>15 000,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2152	141			AMENAGEMENT TROTTOIRE	-15 000,00
<b>Total</b>						<b>-15 000,00</b>

**2 DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER POUR SIEGER A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES annule et remplace délibération 2020-19**

Monsieur le Maire rappelle que dans les communes de moins 1 000 habitants la commission de contrôle des listes électorales se composent ainsi :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission doit être nommé ou, à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;
- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département ;
- Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide :

De désigner membre de la commission de contrôle des listes électorales :

Titulaire : BAUDRY Frédéric né le 31/01/1995 à Bressuire domicilié Le moulin des Airaudières 79400 SAINT-GEORGES-DE-NOISNÉ

Suppléant : DÉSIÉ Catherine née le 04/04/1972 à Laxou (54) domiciliée La Bourgogne 79400 SAINT-GEORGES-DE-NOISNÉ

### 3 DEMANDE DE SUBVENTION " DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL "

Le Maire rappelle la volonté du Conseil municipal de réaliser le projet de création d'éclairage public chemin des pierres blanches, au point I (abris bus) et au parking du terrain multisports nouvellement créé afin de sécuriser les lieux via l'implantation de nouveaux candélabres autonomes (lampadaire solaire à LED).

Monsieur le Maire dit que les crédits sont prévus au budget 2020

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 10 603.40 € HT soit 12 724.08 € TTC.

Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires de maîtrise d'œuvre		Département – Dispositif de soutien à l'investissement local	5 000.00
Travaux	10 603.40	Autofinancement	5 603.40
<b>TOTAL HT</b>		<b>TOTAL HT</b>	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver le projet de travaux,
- valider le plan de financement,
- autoriser le M. le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Dispositif de soutien à l'investissement local auprès du Département des Deux-Sèvres.

Fait et délibéré par le Conseil Municipal, en session ordinaire

### 4 DEMANDE DE SUBVENTION " DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL "

Le Maire rappelle la volonté du Conseil municipal de réaliser le projet de rénovation du patrimoine communal notamment un bâtiment communal à usage de stationnement pour le matériel roulant (tracteurs) utilisé par le service technique dont la toiture et la charpente menace de s'écrouler.

Monsieur le Maire dit que les crédits sont prévus au budget 2020

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 8 670.92 € HT soit 10 405.11 € TTC.

Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires de maîtrise d'œuvre		Département – Dispositif de soutien à l'investissement local	4 335.46
Travaux	8 670.92	Autofinancement	4 335.46
<b>TOTAL HT</b>		<b>TOTAL HT</b>	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver le projet de travaux,
- valider le plan de financement,
- autoriser le M. le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Dispositif de soutien à l'investissement local auprès du Département des Deux-Sèvres.

Fait et délibéré par le Conseil Municipal, en session ordinaire

## 5 SUBVENTIONS ATTRIBUÉES

Le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions reçues cette année et rappelle celles attribuées en 2020

Après débat, l'assemblée décide à l'unanimité pour l'année de 2020, d'accorder une subvention aux associations listées ci-dessous :

APE école du Chambon :	100 €
APEL école Saint Martin :	100 €
Fonds de solidarité logement	30 €
Banque Alimentaire	80 €
Un Hôpital Pour Les Enfants	50 €

### Questions Diverses :

Projet éolien SARL CHAMPS JATROPHA à Nanteuil : le conseil décide de ne pas donner d'avis

Information rénovation salle 7 route des taillées

Facture vétérinaire (chien)

Informations sur la défense incendie

Devis signé : tuyau annelé pour voirie = 1059.26 € TTC – busage des fossés

Consolidation de la chaussée à Pilmill, devis bloc calcaire pour 5 400 € TTC – en attente de la réception du devis du tractopelle

Hommage à la jeunesse dans la Résistance, le 11 octobre 2020 à 10h00

Etat détaillé des allocations compensatrices 2020 : taxe d'habitation = 18 460 €

taxe foncière sur les propriétés bâties = 269 €

taxe foncière sur les propriétés non bâties = 8 286 €

Lecture d'un courrier d'un administré de la commune concernant un logement communal : sera vu ultérieurement après la réalisation de devis

Information donnée sur le bail mixte qui se terminera le 31 octobre 2021

Stationnant gênant à l'abord de la salle Les Arts

Prendre contact avec Séolis concernant les travaux à Danzay, route départementale 24 en agglomération détériorée (tranchées)

La séance est clôturée à 23h45